

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 1-2

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils aux débutants

JANVIER-FÉVRIER 1984

D'abord merci à tous ceux qui m'ont fait parvenir des bons vœux, des messages de sympathie ou d'aimables remarques. J'ai senti que vous étiez bien présents, et je vous en remercie. A mon tour de formuler les vœux les meilleurs pour vous tous. Que l'année apicole recommence!

Je suis sûr que vos épouses auront déposé sous l'arbre de Noël quelques bonnes lectures. Grand bien vous fasse de lire et relire. Etes-vous prêts à soutenir les «locomotives» qui animent vos sociétés avec tant de dévouement. Pensez à prendre part aux prochaines assemblées et posez de bonnes questions. Peut-être pourrez-vous même apporter la réponse à des problèmes trop souvent insolubles, en acceptant un mandat à votre comité. Les seules qualités requises sont l'enthousiasme, l'intérêt et la persévérance. Alors, du courage, vos co-sociétaires comptent sur vous.

Mes chers, après une telle exhortation à la participation active à la vie de vos organisations, que vous avez sans doute comprise, vous n'aurez pas besoin de vous arracher les char-

ges. Je vous rappelle que l'année apicole commence par le **paiement de la cotisation**, si possible dans les délais prescrits. Bien sûr, quelque peu négligents ou trop occupés, certains auront oublié ou auront égaré le bulletin de versement. Mais, mes amis, un peu de discipline! Que de tracassés évités à vos dévoués caissiers, et quelle joie pour le «grand argentier» de la SAR, qui ne dénombrerait aucun retardataire.

Par ailleurs, vous seriez-vous acquittés de **la surprime pour l'assurance vol et déprédations**? Si vous avez plus de dix ruches, n'attendez pas le dernier moment de remplir la déclaration de sinistre pour y penser.

Pour mémoire, la prime de base est d'un franc pour tous les membres. Elle est comprise dans la cotisation de la SAR et couvre les dix premières ruches. En revanche, si vous possédez plus de dix ruches, la surprime à payer est la suivante:

11 à 20 ruches	Fr. 1.—
21 à 30 ruches	Fr. 2.—
31 à 40 ruches	Fr. 3.—
41 à 50 ruches	Fr. 4.—
51 et plus	Fr. 5.—

Rappelons que ces surprimes sont à verser au caissier central,

CCP 10-1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, pour le 1^{er} janvier de chaque année. Mais, selon le célèbre dicton, il n'est jamais trop tard pour bien faire, surtout à ce prix. Alors, régularisez la situation, avant que le comité SAR ne doive se pencher sur un cas qui vous concerne, et appliquer, avec vifs regrets, le principe de la sous-assurance.

Convaincu tout de même qu'en parfait apiculteur, vous avez réglé, à satisfaction toutes les formalités administratives, je me demande si vous avez pris toutes les dispositions pour pré-

parer le matériel nécessaire à la saison apicole qui va s'ouvrir. Avez-vous examiné le catalogue apicole de manière suffisamment attentive? N'avez-vous rien oublié? Il est encore temps de corriger les éventuelles lacunes et de mettre en œuvre tout votre génie pour confectionner le matériel manquant. Respectez alors scrupuleusement les mesures, car rien n'est plus gênant que du matériel qui coince et qui n'est pas interchangeable. Alors signalez, afin que tout fonctionne à merveille.

A. Rosselet

RENOUVELLEMENT DES ABONNÉS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos **ABONNÉS INDIVIDUELS** le paiement de l'abonnement 1984 au «Journal suisse d'Apiculture», fixé à Fr. 16.— pour la Suisse et à Fr. 20.— pour l'étranger.

Ce financement d'abonnement doit être versé avec indication des nom, prénom et adresse complète, au compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, à Lausanne, d'ici au 31 janvier 1984. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement.

L'adaptation du tarif des abonnements est due à l'évolution des frais d'impression et pour l'étranger à l'augmentation considérable des frais de port. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N. B. CET AVIS NE CONCERNE PAS LES MEMBRES DE LA ROMANDE.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les changements sont à adresser au caissier, M. Georges Fragnière, 1711 Rossens (FR).

Prière d'indiquer **L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ADRESSE** et surtout le **NUMÉRO MATRICULE** figurant sur le journal à côté de l'adresse.

En observant ces indications, vous éviterez des recherches fastidieuses et des frais inutiles. Par avance, nous vous remercions de votre obligeance.

Le caissier central